

## Décision n° 84 portant délégation de signature

**Le secrétaire général de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS),**

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, modifié par le décret n°2024-146 du 26 février 2024, notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 22 décembre 2025 attribuant les fonctions de directrice générale par intérim de l'Agence nationale des titres sécurisés à Madame Pascale SAUVAGE

Vu la décision n° 67 du 25 mars 2024 portant nomination des membres du comité de direction

Vu la décision n° 82 du 5 janvier 2026 portant délégation de signature à M. Bruno JACQUET

Vu le contrat de détachement, du 13 août 2025, de Mme Laurence CHEVALLIER, en tant que secrétaire générale adjointe de l'ANTS

### Décide

#### Article 1er

Délégation est donnée à Madame Laurence CHEVALLIER, secrétaire générale adjointe, , à l'effet de :

- signer les actes relatifs à la gestion du personnel ne nécessitant pas la saisine du contrôleur budgétaire et comptable ministériel ;
- valider les taxes affectées et des titres de recettes ;
- valider le budget et les virements entre centres de responsabilité budgétaire ;
- en l'absence du secrétaire général, valider les engagements juridiques dont le seuil est inférieur à 500 000 € (HT) et certifier les services faits relevant du périmètre du secrétariat général et du service de sûreté et de sécurité des systèmes d'information,
- valider les demandes de paiement ;
- valider au nom de l'ordonnateur les opérations diverses budgétaires ;
- signer les actes relatifs aux actions en justice ;
- signer les contrats de mise à disposition des intérimaires.

Madame Laurence CHEVALLIER est désignée comme porteur d'une carte achat niveau 1 au titre des dépenses autorisées.

#### Article 2

Copie de la présente décision sera remise à l'agent comptable assignataire accompagnée du formulaire d'accréditation.

#### Article 3

Le secrétaire général ainsi que tous les agents de l'ANTS concernés sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui leur sera notifiée et publiée sur le site intranet de l'ANTS.

Fait le 6 janvier 2026.

**Bruno JACQUET**